



Apres m'avoir declarer a l'urssaf il ne veux pas me signer contr

Par **massil**, le **17/03/2009** à **17:20**

bon jour

je souhaite savoir sur la suite , de mon probleme , mon employeur ma declarer a l'urssaf , et nous étions dacord sur mon salaire , du moin verbalement , il ma remer l'accuse de la declaration unique d'embauche , sur le quel on peut lire la datte du comencement de mon trvail qui est du 9 mars 2009 , ayant travailler 3 jours . et j'ai demander mon contrat (sur le quel nous etion d'accord) . a ma surprise il ne veux pas me signer ce contrat , parceque mon recipesse que la prefecture ma remer n'est pas valable pour le travail , je precise que ce recipesse de 3 mois , il ma ete delivrer dans le cadre de la regularisation de ma situation , sur le quel, on constate mon autorisation de travail , et encor j'ai un document de la direction de travail qui m'autorise aussi a travailler . je precise aussi que le s demarche pour ma regularisation ont ete faite par autre employeur , que aujourd'hui na pas de travail a me proposer (j'ai passe ma visite medicale , j'ai un rdv pour le 20 avril 2009 pour (normelement l'obtention de ma carte salarier)

la question que devre je faire , est ce que j'ai des droits sur cet employeur qui ma declarer et ne veux pas me signer ce contrat .

sur cet declaration (due) , estce que je n'aurai pas de problemes si je trouve un autre employeur dans l'eventuelle signature d'un contrat .

merci pour votre reponse